

INFORMATION GARDERIE MERCREDI MATIN

Suite au questionnaire diffusé auprès des parents d'élèves à la fin de l'année scolaire 2017/2018, une garderie sera mise en place à GENSAC SUR GARONNE, à la rentrée 2018/2019, le mercredi matin **de 7h30 à 12h30**.

Le coût horaire de 1 euro par enfant (l'heure commencée est due) sera demandé aux parents, le reste sera pris en charge par les communes du R.P.I.

L'accueil des enfants se fera exclusivement de 7h30 à 9h et les départs à partir de 12h jusqu'à 12h30.

Cette garderie est mise en place à titre expérimental jusqu'aux vacances de Toussaint afin de s'assurer de sa viabilité.

En dessous de 10 enfants, la garderie ne sera pas fonctionnelle.

L'inscription et le paiement devront impérativement se faire en début de mois auprès de la Mairie de GENSAC SUR GARONNE ou Madame RASPAUD Lucette.

Cette garderie n'est en aucun cas un accueil de loisir, aucune activité de loisir ne sera organisée par le personnel.

Le Maire,
Henri DEVIC